



Rappel : après le 21 octobre 2021, il sera trop tard pour faire une demande de bourse de collège pour l'année scolaire 2021-2022

publié le 13/10/2021

Rappel :

Chaque élève inscrit au collège peut faire une demande de bourse nationale de collège.

Pour cela, le responsable d'au moins un élève au collège devra se connecter au portail Scolarité-Services soit avec son identifiant FranceConnect soit EduConnect parent (et non avec le compte de son enfant).

Pour faire une demande de bourse :

Via le site du collège -> ICart -> EduConnect -> saisissez votre identifiant et votre mot de passe FranceConnect ou EduConnect Parent -> Cliquez sur Le Portail des Téléservices -> puis sur la ligne "Bourse de collège" et laissez-vous guider, votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 en main.

Petite remarque :

Si votre enfant était boursier l'an dernier et que vous aviez accepté l'actualisation de vos données fiscales vous n'avez rien à faire : sauf si vous avez un autre enfant qui a fait sa rentrée au collège en septembre 2021. Pour ce dernier, vous devez saisir une demande de bourse en ligne comme vous l'aviez fait l'an dernier pour son frère ou sa sœur.

Si vous n'arrivez pas à saisir votre demande en ligne, vous pouvez contacter Mme FERRET, notre secrétaire, (ce.0790089t@ac-poitiers.fr) qui vous aidera.

Attention, après le 21 octobre 2021, il sera trop tard.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.